

Lutte contre le dopage

en

Fédération Wallonie-Bruxelles



ORGANISATION
NATIONALE
ANTI
DOPAGE

LUTTE CONTRE LE DOPAGE: ACTEURS CLÉS

- **Agence Mondiale Antidopage (AMA)**
- **Organisations Nationales Antidopage (ONAD) – 4 en Belgique**
- **Fédérations sportives nationales et internationales**
- **Comité International Olympique**
- **Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB)**
- **Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage (CIDD)**
- **Laboratoires de contrôle accrédités par l'AMA**
- ...



LUTTE CONTRE LE DOPAGE: EN BELGIQUE

NADO
Vlaanderen

ONAD
Communauté
française

ONAD
Cocom

ONAD
Deutschsprachige
Gemeinschaft



ORGANISATION
NATIONALE
ANTI
DOPAGE

ONAD: ACTIONS PRINCIPALES

- Organisation des contrôles antidopage (urinaires/sanguins)
- Gestion et suivi des analyses des prélèvements
- Suivi des procédures disciplinaires incombant aux fédérations
- Collaboration étroite avec les Parquets et la Police fédérale

- Délivrance des AUT (Autorisations pour usage thérapeutique) aux sportifs
- Gestion des données de localisation des sportifs (Whereabouts)
- Actions de prévention
- Fonction de conseil auprès des fédérations sportives et du Gouvernement en matière de lutte contre le dopage
- Présence internationale



LUTTE CONTRE LE DOPAGE: REGLEMENTATIONS

- ***Code Mondial Antidopage***
publié par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) en janvier 2015
- ***La Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport***
- En Communauté française:
Décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage en Communauté française
Modification – Décret du 19 mars 2015
Arrêté du 8 décembre 2011 portant exécution du décret du 20 octobre 2011
Modification – Arrêté du 21 octobre 2015

DOPAGE: DÉFINITIONS

1. la **présence d'une substance interdite**, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon fourni par un sportif;
2. l'**usage** ou la **tentative d'usage** par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite;
3. se **soustraire** au prélèvement d'un échantillon, **refuser** le prélèvement d'un échantillon ou **ne pas se soumettre** au prélèvement d'un échantillon;
4. toute combinaison, pour un sportif d'élite de catégorie A, sur une période de douze mois à dater du premier manquement, de **trois contrôles manqués et/ou manquements** à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation;
5. la **falsification** ou la **tentative de falsification** de tout élément du contrôle du dopage;
6. la **possession** d'une substance ou méthode interdite;
7. le **trafic** ou la **tentative de trafic** d'une substance ou d'une méthode interdite;
8. l'**administration** ou la **tentative d'administration à un sportif en compétition** d'une substance interdite ou d'une méthode interdite, **ou** l'administration ou la tentative d'administration à un sportif **hors compétition** d'une substance interdite ou d'une méthode interdite dans le cadre de contrôles hors compétition;



ORGANISATION
NATIONALE
ANTI
DOPAGE

DOPAGE: DÉFINITIONS

9. la **complicité**, entendue comme toute assistance, incitation, contribution, conspiration, dissimulation ou toute autre forme de complicité intentionnelle impliquant une violation des règles antidopage, une tentative de violation des règles antidopage ou une violation de l'article 10.12.1 du Code, portant sur l'interdiction de participation pendant une suspension, par une autre personne;
10. l'**association**, à titre professionnel ou sportif, entre un sportif ou une autre personne soumise à l'autorité d'une organisation antidopage et un membre du personnel d'encadrement du sportif, lequel :
- a) soit, purge une période de suspension;
 - b) soit, a été condamné ou reconnu coupable, dans une procédure pénale, disciplinaire ou professionnelle, d'avoir adopté un comportement qui aurait constitué une violation des règles antidopage si des règles conformes au Code avaient été applicables à cette personne. Le statut disqualifiant de ladite personne sera en vigueur pendant six ans à compter de la décision pénale, professionnelle ou disciplinaire, ou pendant la durée de la sanction pénale, disciplinaire ou professionnelle imposée, selon celle de ces deux périodes qui sera la plus longue;
 - c) soit, sert de couverture ou d'intermédiaire pour une personne telle que décrite au a) ou b).



DOPAGE: SANCTIONS PRÉVUES

1. Présence d'une substance interdite	4 ans
2. Usage/tentative d'usage d'une substance interdite	4 ans
3. Refus de se soumettre à un contrôle antidopage	4 ans
4. Manquement aux obligations de localisation	1 à 2 ans
5. Falsification	4 ans
6. Possession	4 ans
7. Trafic	4 ans à suspension à vie
8. Administration	4 ans à suspension à vie
9. Complicité	2 à 4 ans
10. Association	2 ans



ORGANISATION
NATIONALE
ANTI
DOPAGE

CONTRÔLES ANTIDOPAGE

- ***POUR QUELS SPORTS ?***

Tous les sports

Selon un plan de répartition établi en fonction des risques liés à chaque discipline

- ***POUR QUELS SPORTIFS ?***

Tous les sportifs

70% de sportifs professionnels de haut niveau

30% de sportifs amateurs

- ***QUEL TYPE DE PRÉLÈVEMENT ?***

Urinaire

Sanguin

- ***OÙ ET QUAND ?***

N'importe où, entre 5h et 23h



CONTRÔLES ANTIDOPAGE

- **En compétition**

- Tous les sportifs
- Tous les sports
- Sélection des sportifs à contrôler (tirage au sort, nominatif,...)

- **Hors compétition**

- Les sportifs dits « d'élite »
- À domicile, en entraînement, ou à tout autre endroit indiqué dans les données de localisation (Whereabouts)
- Sélection des sportifs à contrôler par analyse du passeport biologique et en suivant les données de localisation

TOUS LES CONTRÔLES EFFECTUÉS ONT LIEU DE MANIÈRE INOPINÉE



ORGANISATION
NATIONALE
ANTI
DOPAGE

GROUPE CIBLE – SPORTIFS D'ÉLITE

- **Qu'est ce que le groupe cible? Qui sont les sportifs d'élite?**
 - Composé des sportifs évoluant au plus haut niveau de leur discipline et répondant à certains critères
 - Composé de sportifs individuels et d'équipes entières
 - Modifié en permanence
- **Quelles sont leurs obligations spécifiques?**
 - Compléter un calendrier avec leurs données de localisation « *Whereabouts* » (hébergement, entraînements, compétitions, autres activités)
 - Demander une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation de substance interdite

ADAMS

GESTION DES DONNÉES DE LOCALISATION DES SPORTIFS D'ÉLITE

The screenshot displays the ADAMS web application interface. At the top, there is a navigation bar with the ADAMS logo, user information (Sportif: A), and links for 'Aide' and 'Déconnecter'. Below this, there are tabs for 'MES INFORMATIONS DE LOCALISATION' and 'MON CARNET D'ADRESSES'. The main content area shows a calendar for December 2013, with a sidebar on the left containing navigation options and filters. The calendar grid shows activities for each day, such as 'Entraînement Centre sportif', 'Domicile', and 'Challenge Spa', with specific times and icons indicating details.

ADAMS Sportif: A Aide : Déconnecter

RETOURNER À MES INFORMATIONS DE LOCALISATION MON CARNET D'ADRESSES

Mes informations de localisation

Affichage du calendrier Affichage de la liste Historique des soumissions Activités & notes

Dernière mise à jour le 30-sept-2013 09:12 GMT par Sportif, A

Décembre 2013

Préc. Jour Semaine Mois Suivant

Nouveau Effacer les dates... Imprimer

2013-T4 État Mis à jour

Adresse postale

Guide des informations de localisation

Filtrer par

2013-T4 - Mis à jour

Octobre

Novembre

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
1 Entraînement Centre sportif Domicile 22:00	2 Domicile Entraînement sur route	3 Domicile Entraînement Centre sportif Entraînement sur route	4 Domicile 06:00 Entraînement sur route	5 Entraînement Centre sportif Domicile 22:00	6 Domicile 06:00 Entraînement sur route	7 Compétition Adlon Domicile Copine 22:00
Domicile	Domicile	Domicile	Domicile Copine	Domicile	Domicile Copine	Domicile Copine
Domicile 22:00	Domicile 06:00 Entraînement sur route	Domicile 06:00 Entraînement Centre sportif Entraînement sur route	Domicile 06:00 Entraînement sur route	Domicile 06:00 Entraînement Centre sportif	Domicile 06:00 Entraînement sur route	Challenge Spa Spa 22:00
Domicile	Domicile	Domicile	Domicile	Domicile	Domicile	Spa
Challenge Spa	Domicile 06:00	Domicile 06:00	Domicile 06:00	Domicile Copine 06:00	Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00
Domicile 22:00	Entraînement sur route	Entraînement Centre sportif Entraînement sur route	Entraînement sur route	Entraînement Centre sportif	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)
Domicile	Domicile	Domicile	Domicile Copine	Domicile	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)
Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00
Châlet (vacances)	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)
Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00	Châlet (vacances) 21:00				
Châlet (vacances)	Châlet (vacances)	Châlet (vacances)				

PASSEPORT BIOLOGIQUE

Modules

- Module stéroïdien
- Module hématologique

Cibles

- Stéroïdien : tous les échantillons urinaires
- Hématologique : certains sportifs d'élite

Buts

- Démontrer des irrégularités dans le profil biologique dues à la prise de substances interdites

PASSEPORT BIOLOGIQUE

MODULE HÉMATOLOGIQUE

Disciplines concernées

- Athlétisme
- Triathlon
- Duathlon
- Cyclisme
- Boxe
- Natation

Exigences

- Whereabouts correctement complétés

Démarrage du programme

- Mars 2016



ORGANISATION
NATIONALE
ANTI
DOPAGE

AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)

- Document **autorisant un sportif à utiliser une substance interdite** et précisant, entre autres: La dose administrée, la voie d'administration, la fréquence d'administration, et la durée du traitement.
- **Critères** d'autorisation:
 - Préjudice de santé important si pas administrée
 - Aucune alternative thérapeutique autorisée
 - Aucune amélioration de la performance autre que celle attribuable au retour à un état de santé normal
 - Pas la conséquence de l'utilisation antérieure non thérapeutique de substances dopantes
- Destiné à:
 - Les sportifs de Haut Niveau (ADEPS) et d'élite, de manière anticipative
 - Tous les sportifs amateurs, de manière rétroactive

Collaboration ONAD CF – ONAD CG

- **Contrôles :**
 - Concertation pour le plan de répartition
 - Mise en place et réalisation
 - Suivi (transport, encodage dans ADAMS)
- **Passeport biologique :**
 - Encodage dans ADAMS et suivi
- **Demande d'Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques:**
 - Traitement de la demande par la CAUT
 - Traitement des éventuels recours par la CAUT (en appel, avec d'autres membres)
- **ADAMS :**
 - Encodage des données des sportifs d'élite de la CG
 - Formation / information

Merci pour votre attention
Nous sommes à l'écoute de vos questions

